

DPC sous la loupe

Été 2017

NOUVELLES DU DÉPARTEMENT

AU REVOIR, D^R JAMIE MEUSER

Cette année, nous avons dit au revoir à D^r Jamie Meuser, directeur général, Développement professionnel et soutien à la pratique (DPSP) qui, après six ans au Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), nous a quittés pour retourner à une pratique à temps plein.

Le leadership de D^r Meuser a été fondamental alors que nous traversons une période de changements importants. Il a guidé la division du DPSP tout au long d'une restructuration organisationnelle qui a mené à la création de deux départements: Développement professionnel continu (DPC) et Programmes et soutien à la pratique (PSP). Outre ses réalisations au sein de l'organisation, D^r Meuser a également renforcé des partenariats et des relations avec des ressources externes auprès de comités, de groupes de travail sur des projets particuliers et des organisations de soins de santé partenaire. Son expertise a été primordiale pour l'important travail du CMFC sur des enjeux prioritaires: le Groupe de travail sur les relations du CMFC avec l'industrie des soins de santé, et les documents pour aider les médecins de famille à comprendre les règlements portant sur la marijuana thérapeutique.

Un des projets les plus complexes que le D^r Meuser a supervisés a été le développement et le lancement de Mainpro+^{MD} en juin 2016. La plateforme améliorée et les critères d'obtention des crédits ont été conçus de façon efficace pour répondre aux intérêts et aux exigences en matière d'apprentissage en constante évolution des médecins de famille partout au Canada. Elle continuera de répondre aux besoins des utilisateurs pour des années à venir.

Grâce au leadership de D^r Meuser, le DPSP est bien placé pour s'adapter au monde du développement professionnel continu en pleine mutation et pour répondre aux besoins variés des médecins de famille canadiens.

BIENVENUE, D^R JEFF SISLER



D^r Jeff Sisler occupera le poste de directeur général, Développement professionnel et soutien à la pratique à compter du 28 août 2017.

Tout au long de ses 30 ans de carrière, D^r Sisler a acquis une reconnaissance nationale et internationale en tant que médecin de famille, chercheur, enseignant et administrateur. D^r Sisler offre des soins complets et globaux en médecine familiale au Family Medical Centre, un site d'enseignement

clinique à Winnipeg. Il détient deux postes en milieu universitaire à l'Université du Manitoba: professeur au département de médecine de famille et vice-doyen de l'Office of Continuing Competency and Assessment de la Rady Faculty of Health Sciences où il a géré le développement professionnel continu (DPC) dans diverses disciplines en santé, en mettant l'accent sur les programmes interprofessionnels. Il est membre de la Society of Academic CME aux É.-U., et a été vice-président du Comité de DPC de l'Association des facultés de médecine du Canada.

Diplômé en médecine de l'Université du Manitoba, D^r Sisler a reçu la Certification en médecine familiale en 1987 et le titre de Fellow en 2001. En 1998, il a obtenu un Certificat en éducation aux adultes et en formation permanente à l'Université du Manitoba et en 2002 il a obtenu une maîtrise en science clinique en médecine familiale de l'Université Western.

Dans son nouveau poste au CMFC, D^r Sisler mettra son expertise et son leadership au profit des départements de DPC et de PSP, ainsi qu'à celui de nos comités et partenaires. Il supervisera l'avancement continu de Mainpro+, et l'élaboration de nouvelles ressources de soutien à la pratique pour les membres du CMFC. Il représentera également le CMFC sur les questions prioritaires d'actualité qui touchent les exigences en matière de DPC pour les membres du Collège.

DANS CE NUMÉRO

NOUVELLES DU DÉPARTEMENT | 1

NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS | 2

POINTS SAILLANTS DES RÉUNIONS
DU COMITÉ NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT
PROFESSIONNEL CONTINU | 2

LE COIN CERT+ —
ASTUCES ET CONSEILS TECHNIQUES | 5

CE QUE NOUS LISONS —
UNE BIBLIOGRAPHIE DE DPC | 7



Comprendre la certification Mainpro+^{MD} : Guide à l'intention des FOURNISSEURS DE PROGRAMMES de développement professionnel continu (DPC) a été publié en 2016. Pour consulter la version la plus récente du guide, veuillez visiter la [section Fournisseurs de programmes de DPC](#) du [site Web du CMFC](#).

Ce guide est votre ressource principale pour les politiques et procédures du CMFC sur la certification Mainpro+. Vous trouverez également d'autres [ressources et mises à jour des politiques](#) sur le site Web qui viennent étoffer le guide. Le guide est en cours de révision et une nouvelle version sera publiée à la fin de 2017.

DEMANDES DE CERTIFICATION MAINPRO+

Depuis le 27 juin 2016, toutes les demandes de certification Mainpro+ doivent être soumises en ligne par l'intermédiaire de la plateforme de certification, CERT+. Vous pouvez créer un compte d'utilisateur au www.certplus.cfpc.ca.

Pour toute question sur la certification Mainpro+ et les critères d'admissibilité, veuillez communiquer avec l'équipe CERT+ à certplus@cfpc.ca, au **905 361-8233**, ou au **1 866 242-5885**.

POINTS SAILLANTS DES RÉUNIONS DU COMITÉ NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

PROLONGATION DES PÉRIODES DE CERTIFICATION

Le Comité national du développement professionnel continu (CNDPC) a approuvé la prolongation de la période de certification pour les programmes certifiés Mainpro+ au-delà de 12 mois pour les programmes donnant droit à deux et trois crédits par heure. Les nouvelles périodes de certification sont les suivantes :

- ▶ Un crédit par heure : 12 mois
- ▶ Deux crédits par heure : 18 mois
- ▶ Trois crédits par heure : 24 mois

Ce changement s'applique aux demandes de certification soumises dans le système CERT+ depuis le 27 juin 2016. Ces programmes ont été mis à jour dans le système CERT+. Des améliorations au système sont prévues pour intégrer ce changement dans les politiques de manière permanente.

CHANGEMENTS AUX POLITIQUES — PROGRAMMES OFFERTS À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

En janvier 2017, le CNDPC a approuvé la prolongation des demandes de certification pour les programmes donnant droit à deux et trois crédits par heure pour les activités de DPC conçues pour être offertes à l'extérieur du Canada.

Dans le cadre du processus de détermination de l'approbation des activités offertes à l'extérieur du Canada qui donnent droit à plus de crédits, le CNDPC a révisé les normes et lignes directrices existantes pour l'approbation des programmes et tenu compte des répercussions sur la perception publique de la façon dont les médecins maintiennent leur compétence et de l'endroit où ils pouvaient accéder à de la formation. Les lignes directrices Mainpro+ comprennent des normes qui assurent la qualité et l'intégrité des activités de DPC offertes aux médecins de famille canadiens. Le CNDPC est convaincu qu'en vertu de ces normes, le lieu géographique où se déroule l'apprentissage n'a pas d'incidence sur la qualité de l'éducation.

Ces nouvelles lignes directrices pour les activités offertes à l'extérieur du Canada doivent continuer à respecter l'entente de réciprocité actuelle du Collège avec l'*American Academy of Family Physicians* (AAFP). Cette entente stipule que les programmes offerts aux États-Unis doivent être révisés et approuvés par l'AAFP si les médecins de famille constituent le public cible principal pour le programme. Si les programmes offerts aux États-Unis visent les médecins de famille canadiens, ils doivent être révisés et approuvés par le CMFC.

La prolongation de la certification pour les programmes donnant droit à deux et trois crédits par heure offerts à l'extérieur du Canada a été approuvée et entre en vigueur immédiatement. Des mises à jour sont requises pour la plateforme CERT+ afin d'intégrer cette nouvelle politique. Le département de DPC a mis en place quelques autres options pour appuyer cette politique jusqu'à ce que la technologie soit actualisée. Les mises à jour seront effectuées en tandem avec la nouvelle politique de révision éthique décrite ci-dessous. Les fournisseurs de programmes de deux et trois crédits par heure qui désirent offrir ces programmes à l'extérieur du Canada devraient communiquer avec l'équipe de certification (certplus@cfpc.ca) pour connaître la marche à suivre.

EXAMEN SUR LE PLAN DE L'ÉTHIQUE

En avril 2017, le CNDPC a approuvé des exigences additionnelles en matière d'examen sur le plan de l'éthique pour les programmes offerts à l'extérieur du Canada. Au moment de prendre la décision d'approuver cette nouvelle politique, le CNDPC a tenu compte de la sensibilité du public quant à l'endroit où les médecins ont accès à des activités de DPC et de quelle façon. Les médias ont récemment mis l'accent sur le fait que des séances éducatives étaient offertes dans le cadre de soupers dispendieux, dans des endroits de luxe; il est possible que les séances de formation offertes à l'extérieur du Canada fassent l'objet d'une attention semblable. Le CNDPC voulait s'assurer de la mise en place d'une politique qui examine la qualité et l'intégrité de ces programmes. Ainsi, le CNDPC a approuvé la mise en œuvre des exigences suivantes pour l'examen sur le plan de l'éthique de tous les programmes offerts à l'extérieur du Canada. Cette politique sera appliquée aux programmes approuvés à compter du 1^{er} janvier 2018.

1. Tous les programmes offerts à l'extérieur du Canada doivent faire l'objet d'un examen sur le plan de l'éthique, qu'ils reçoivent du soutien financier de sociétés à but lucratif ou non.
2. Cet examen sur le plan de l'éthique mettra l'accent sur le marketing et la promotion de ces programmes.
3. Les séances éducatives seront examinées pour s'assurer que les déclarations de certification Mainpro+ appropriées sont utilisées dans la description des activités de formation certifiées et que les crédits Mainpro+ ne sont pas utilisés pour encourager la participation.
4. L'examen sur le plan de l'éthique permet d'examiner le marketing et de s'assurer que la promotion de l'activité sociale est secondaire à la promotion du contenu éducatif. L'examen inclura une révision de tout le marketing pour le programme (brochures, sites Web, invitations, etc.).
5. L'examen sur le plan de l'éthique sera requis chaque fois qu'une séance du programme est offerte à l'extérieur du Canada.

Cette nouvelle politique sera incluse dans la version révisée de *Comprendre la certification Mainpro+^{MD}*. Les frais pour l'examen sur le plan de l'éthique de ces programmes seront de 150 \$ plus les taxes applicables.

TERMINER TOUS LES VOIETS DE L'ACTIVITÉ DE DEUX ET TROIS CRÉDITS PAR HEURE

Dans l'ancien système Mainpro, les participants qui choisissaient de ne pas compléter l'activité de réflexion Mainpro-C après le programme pouvaient réclamer un nombre réduit de crédits Mainpro-M1. Désormais, les membres qui désirent réclamer des crédits après avoir participé à des programmes donnant droit à deux et trois crédits par heure doivent compléter tous les volets de l'activité certifiée Mainpro+ afin de pouvoir recevoir les crédits approuvés. Le CNDPC a réaffirmé cette décision à l'automne 2016.

Les fournisseurs du programme ne devraient pas remettre de lettre ou d'attestation de participation aux participants jusqu'à ce que tous les volets du programme aient été complétés, y compris les exigences après le programme. Les participants qui ne complètent pas tous les éléments requis auront droit pourront seulement aux crédits non certifiés.

DÉCLARATION DE CRÉDITS NON CERTIFIÉS POUR LES ACTIVITÉS QUI NE REÇOIVENT PAS DE SOUTIEN DE SOCIÉTÉS À BUT LUCRATIF

En réponse aux demandes des fournisseurs d'événements et d'activités qui ne répondent généralement pas aux critères pour les crédits certifiés Mainpro+, le CNDPC a évalué la possibilité d'avoir une déclaration approuvée pour les crédits non certifiés. En examinant cette demande, le CNDPC a pesé la nécessité d'aider les membres à comprendre comment les activités peuvent être déclarées ou non pour obtenir des crédits contre le risque que les fournisseurs utilisent une déclaration de crédits non certifiés incorrectement. On a convenu qu'une déclaration de crédits pourrait être fournie pour les programmes et activités qui ne reçoivent pas de soutien de sociétés à but lucratif. Les programmes qui reçoivent du soutien de sociétés à but lucratif ou qui ont été élaborés par l'industrie pharmaceutique ne peuvent pas utiliser cette déclaration. La déclaration approuvée est la suivante :

Cette activité n'a pas été officiellement évaluée par le CMFC; cependant, elle est admissible à l'obtention de crédits non certifiés. Les participants Mainpro+ peuvent aussi obtenir des crédits certifiés additionnels en complétant un exercice Relier l'apprentissage.



NORME NATIONALE POUR LE SOUTIEN D'ACTIVITÉS DE DPC ACCRÉDITÉES

Le 1^{er} mars 2016, le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (Collège royal), le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), et le Collège des médecins du Québec (CMQ) ont présenté conjointement une norme nationale régissant la conception et la présentation d'activités de DPC agréées pour les médecins au Canada. La *Norme nationale pour le soutien des activités de DPC agréées (la norme)* décrit un ensemble de normes éthiques et d'attentes relatives aux commanditaires, auxquelles les activités d'apprentissage des médecins doivent satisfaire pour être agréées. Elle fait suite aux nombreuses consultations auprès de 47 organisations, notamment des organisations du secteur privé, des universités, des organisations médicales nationales et provinciales et des organisations qui élaborent et offrent des activités de développement professionnel continu (DPC) pour les médecins.

L'objectif de la norme était d'établir un ensemble de normes éthiques et d'attentes auxquelles une activité de DPC doit satisfaire afin d'être accréditée/certifiée pour l'obtention de crédits de maintien de la certification (MDC) ou Mainpro+. La norme aidera les fournisseurs de DPC et les autres intervenants à :

- ▶ protéger les activités de DPC de grande qualité de l'influence d'organisations qui appuient la conception et la présentation d'activités de DPC;
- ▶ décrire clairement le rôle des commanditaires d'activités de DPC;
- ▶ normaliser la création et la prestation d'activités de DPC destinées aux médecins de famille et aux médecins spécialistes.

La norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018, et les fournisseurs de DPC ont été invités à modifier leurs pratiques de création de programmes afin de s'y conformer. Le Collège royal et le

CMFC ont collaboré à la création d'une **FAQ** pour appuyer la norme. Une nouvelle version annotée de la **norme** a été publiée pour refléter ces précisions. Les fournisseurs de DPC sont invités à consulter ces documents.

Afin de respecter la norme, le CMFC a apporté certains changements à ses politiques qui seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018. Ces changements sont les suivants :

CONFLIT D'INTÉRÊTS ET POLITIQUE DE DIVULGATION

Article 3.1 : Afin d'éviter tout conflit d'intérêts, les membres du comité de planification scientifique, les conférenciers, les modérateurs, les animateurs et les auteurs doivent fournir à l'organisation prestataire de DPC une description écrite de toutes leurs relations avec des organisations à but lucratif ou sans but lucratif au cours des deux années précédentes y compris (sans s'y limiter) :

- ▶ les paiements directs incluant les honoraires;
- ▶ la participation à des comités consultatifs ou des bureaux de conférenciers;
- ▶ le financement de subventions ou d'essais cliniques;
- ▶ les brevets sur un médicament, un produit ou un appareil;
- ▶ tout autre investissement ou toute autre relation qu'un participant raisonnable et bien informé pourrait considérer comme un facteur d'influence sur le contenu de l'activité éducative.

Pour cette raison, le CMFC a mis à jour la politique, les formulaires et les diapositives de divulgation des conflits d'intérêts pour inclure l'exigence de divulguer les relations avec des organisations à but lucratif ainsi que la divulgation des facilitateurs et des auteurs. Ces formulaires et modèles révisés sont disponibles sur le site Web du CMFC. La politique révisée inclura les changements au guide *Comprendre la certification Mainpro+^{MD}* qui sont en cours.



DÉFINITION D'UN ORGANISME FOURNISSEUR DE DPC

Afin de respecter la norme, le CNDPC a approuvé une définition formelle d'un organisme fournisseur de DPC acceptable. À compter du 1^{er} janvier 2018, le CMFC et ses sections provinciales accepteront seulement d'examiner les programmes et activités créés et soumis par des organisations qui répondent à cette définition. Un organisme fournisseur de DPC acceptable est défini comme suit :

Un organisme fournisseur de DPC ne doit pas représenter d'intérêts commerciaux. Ceci comprend, sans s'y limiter, les compagnies pharmaceutiques, les entreprises d'appareils médicaux, d'autres organisations à but lucratif, ou les entreprises de communications ou de marketing à l'emploi d'intérêts commerciaux ou d'organisations à but lucratif.

NOUVEAU SUJET ADMISSIBLE À DES CRÉDITS DE DPC CERTIFIÉS MAINPRO+

Le CNDPC reconnaît le besoin croissant pour les médecins de famille d'avoir accès à de l'éducation liée à la prévention de l'épuisement professionnel et à l'amélioration de la résilience. Ce sujet a fait l'objet de discussions lors de la réunion qui a eu lieu à l'automne 2016. Le CNDPC a examiné les données probantes qui appuient la nécessité d'inclure ce sujet parmi les activités donnant droit à des crédits certifiés Mainpro+. Un récent éditorial du *CMAJ* recommandait aux médecins de suivre des cours de formation continue en pleine conscience et en méditation pour apprendre à prendre en charge les symptômes d'épuisement professionnel¹. Une étude publiée en 2014 a rapporté que 35 pour cent des médecins de famille, tous groupes d'âge confondus, ont ressenti un certain degré d'épuisement et d'insatisfaction². L'épuisement des médecins a aussi été lié à la sécurité des patients^{3,4,5}. Le CNDPC a déterminé que l'ajout de programmes sur ce sujet admissibles à des crédits certifiés aiderait à répondre à un besoin croissant chez nos membres. Le CNDPC a approuvé l'admissibilité de programmes axés sur l'amélioration de la résilience des professionnels de soins de santé et la prévention de l'épuisement professionnel, qui peuvent être liés directement à un ou plusieurs rôles CanMEDS MF, pour l'obtention de crédits certifiés Mainpro+.



LE COIN CERT+ — ASTUCES ET CONSEILS TECHNIQUES

CERT

MAINPRO+ CERTIFICATION PLATFORM



CHOISIR VOTRE RÔLE CERT+

Les utilisateurs de CERT+ peuvent avoir plus d'un rôle d'utilisateur. Par exemple, vous pouvez avoir un rôle de fournisseur et de membre du comité de planification. Les

utilisateurs qui jouent plusieurs rôles devront choisir un rôle au moment d'ouvrir une session. Choisissez « fournisseur » quand vous voulez effectuer une nouvelle demande, modifier une demande existante ou ajouter des séances d'un programme approuvé. Choisissez « membre du comité de planification » quand vous voulez confirmer votre participation à une demande ou voir une demande à laquelle vous avez déjà confirmé votre participation; vous ne pouvez pas modifier de demandes dans ce mode.

AJOUTER OU CRÉER UN LIEN VERS UN FOURNISSEUR

Si la section « fournisseur » sur la première page de la demande est ombragée, vous devez créer un lien vers une organisation en suivant les instructions ci-dessous.

1. Choisissez **Besoin d'un fournisseur différent**.
2. Cliquez **Recherche**.
3. Entrez le nom d'un fournisseur existant vers lequel vous voudriez créer un lien, ou cliquez sur + pour entrer un nouveau fournisseur.

Quand vous aurez créé un lien vers une organisation prestataire, les détails de l'organisation seront ajoutés sur la première page de la nouvelle demande.

INSCRIRE LE NOM D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE PLANIFICATION DU CMFC SUR VOTRE DEMANDE

Les fournisseurs n'ont plus besoin d'inscrire leur numéro d'identification de membre du CMFC sur la demande. Dans CERT+, les fournisseurs doivent indiquer l'adresse de courriel associé au compte Mainpro+ du membre du CMFC. Le système générera automatiquement les champs **numéro de membre du CMFC** et nom du membre du CMFC si le courriel est associé à un membre du comité de planification du CMFC valide. Le système validera aussi que le membre est inscrit dans la province où le programme est offert, pour les demandes provinciales.

AJOUTER DES RESPONSABLES DE SÉANCES

Les fournisseurs peuvent ajouter d'autres utilisateurs CERT+ en tant que responsables de séances à leurs programmes en suivant les instructions suivantes :

1. Ouvrez votre programme approuvé.
2. Sélectionnez **Changer le responsable**.
3. Entrez l'adresse de courriel associé au compte de l'utilisateur CERT+.
4. Cliquez sur **Recherche**.
5. Sélectionnez **Ajouter** et soumettre.

Pour supprimer un gestionnaire de séance, sélectionnez **Changer le responsable** et cliquez sur le **x** qui se trouve à côté de son nom.

AJOUTER DES SÉANCES

Afin de recevoir la certification finale pour les programmes offerts en ligne, les fournisseurs doivent ajouter une séance au programme approuvé dans CERT+. Si la séance n'est pas ajoutée, l'activité **n'apparaîtra pas** dans la liste d'activités certifiées dans la zone de déclaration de crédits quand les membres essaient de réclamer leurs crédits. Veuillez consulter l'information ci-dessous pour soumettre une séance de votre programme.

Les programmes qui **ne reçoivent pas** de soutien financier ou en nature d'une organisation à but lucratif :

1. Avant la date de l'activité, ouvrez le programme sous l'onglet **PROGRAMMES**.
2. Cliquez **AJOUTER UNE SÉANCE**.
3. Remplissez les champs requis dans la demande d'une page.
4. Cliquez sur **Soumettre**.

REMARQUE : Le statut indiqué dans le système sera soumise. Vous n'avez rien de plus à faire. L'activité est considérée comme étant certifiée.

Les programmes recevant du soutien financier ou en nature d'une organisation à but lucratif :

1. Au moins 10 jours ouvrables avant la date de l'activité, ouvrez le programme sous l'onglet **PROGRAMMES**.
2. Cliquez sur **AJOUTER UNE SÉANCE**.
3. Remplissez tous les champs requis dans la demande de deux pages.
4. Joignez les documents requis.
5. Payez les frais de révision éthique de 150 \$ (plus les taxes applicables).
6. Cliquez sur **Soumettre**.

REMARQUE : La demande sera examinée par le bureau de la Section provinciale du CMFC appropriée et pourrait faire l'objet de changements. Votre activité n'est pas admissible à l'obtention de crédits certifiés jusqu'à ce que la demande de révision éthique ait été approuvée.

Les fournisseurs de programmes sont responsables de fournir aux participants une lettre ou une attestation de participation qui comprend l'information suivante :

- ▶ Nom complet du participant
- ▶ Nom du programme (exactement comme il apparaît sur la demande CERT+)
- ▶ Numéro d'identification de séance CERT+
- ▶ Date et lieu de la séance
- ▶ La déclaration de certification Mainpro+ du programme (consultez le chapitre 6 du document *Comprendre la certification Mainpro+^{MD}*)

Veuillez communiquer avec l'équipe de la certification au bureau du CMFC si vous avez besoin de soutien technique avec la plateforme CERT+, par courriel à certplus@cfpc.ca ou par téléphone au **1 866 242-5885**.



CE QUE NOUS LISONS — UNE BIBLIOGRAPHIE DE DPC

Vous trouverez ci-dessous une liste de publications scientifiques qui a récemment été portée à notre attention. Ces publications ont suscité notre intérêt parce qu'elles traitent des tendances récentes en DPC, appuient les principes des lignes directrices de la certification Mainpro+ ou présentent des concepts uniques pour l'apprentissage des adultes. Nous espérons que vous trouverez ces renseignements utiles dans la création de vos activités de DPC.

Armson H, Elmslie T, Roder S, Wakefield J. Encouraging Reflection and Change in Clinical Practice: Evolution of a Tool. *J Contin Educ Health Prof* 2015;35(3):220-231.

Barnes B. Financial Conflicts of Interest in Continuing Medical Education: Implications and Accountability. *JAMA* 2017;317(17):1741-42.

Bzowycyk AS, Dow A, Knab MS. Evaluating the Impact of Educational Interventions on Patients and Communities: A Conceptual Framework. *Acad Med* 2017 May:epub.

Cutrer WB, Miller B, Pusic MV, Mejicano G, Mangrulkar RS, Gruppen LD, et al. Fostering the Development of Master Adaptive Learners: A Conceptual Model to Guide Skill Acquisition in Medical Education. *Acad Med* 2017;92(1):70-75.

Légaré F, Freitas A, Turcotte S, Borduas F, Jacques A, Luconi F, et al. Responsiveness of a simple tool for assessing change in behavioral intention after continuing professional development activities. *PLoS One* 2017;12(5):e0176678.

Sharma RK, Szmulowicz E, Ogunseitan A, Jones SF, Montalvo JA, O'Leary KJ, et al. Evaluation of a Mastery Learning Intervention on Hospitalists' Code Status Discussion Skills. *J Pain Symptom Manage* 2017 Jan;pii: S0885-3924(16)31242-8.

RENCONTREZ L'ÉQUIPE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

Merci AUX FOURNISSEURS DE DPC!

L'équipe de DPC aimerait profiter de cette occasion pour remercier nos fournisseurs de leur soutien pendant le lancement de Mainpro+ et de la plateforme CERT+. Nous apprécions tous vos questions et vos commentaires pendant cette période de transition. Nous utilisons votre rétroaction ainsi que l'information recueillie au cours de la stratégie d'évaluation de Mainpro+ de deux ans pour continuer à apporter des améliorations à la plateforme CERT+ et pour mettre à jour les politiques et les lignes directrices qui régissent le DPC. Nous aimerions reconnaître les fournisseurs de DPC qui ont contribué à rehausser la qualité des programmes de DPC créés pour les médecins de famille. Nous sommes ravis de rapporter que nous avons approuvé 38 programmes de 3 crédits par heure depuis le lancement de Mainpro+.

JEFF SISLER, M.D., CCMF, FCMF
Directeur général
Développement professionnel
et soutien à la pratique

AMY OUTSCHOORN, MEd, CTDP
Directrice,
Développement professionnel continu

JANICE HARVEY, MD, CCMF (SEM), FCMF
Médecin-conseil
Développement professionnel
et soutien à la pratique

MELISSA LUJAN, MSc
Responsable, Mainpro+
Développement professionnel continu

JESSICA BLACK, MEd
Responsable, Certification
Développement professionnel continu

Zarreen Warsi
Responsable adjointe, Projets spéciaux
Développement professionnel
et soutien à la pratique

DEBORAH BLOIS
Coordonnatrice, Certification
Développement professionnel continu

CARLA CONROY
Coordonnatrice, Certification (bilingue)
Développement professionnel continu

MICHÈLE DESJARDINS
Coordonnatrice, Programme de
soutien et certification, Mainpro+ (bilingue)
Développement professionnel continu

DIANE HAMILTON
Coordonnatrice des audits, Mainpro+ (bilingue)
Développement professionnel continu

SARA GAMBINO
Coordonnatrice des audits, Mainpro+ (bilingue)
Développement professionnel continu

LIZA SANTOS
Adjointe administrative
Développement professionnel
et soutien à la pratique

¹ Fralick M, Flegel K. Physician burnout: Who will protect us from ourselves? *CMAJ* 2014;186(10):731.

² Dewa S, Jacobs P, Thahn NX, Long D. An estimate of the cost of burnout on early retirement and reduction in clinical hours of practicing physicians in Canada. *BMC Health Serv Res* 2014;14:254.

³ Halbesleben JR, Rathert C. Linking physician burnout and patient outcomes: exploring the dyadic relationship between physicians and patients. *Health Care Manage Rev* 2008;33(1):29-39.

⁴ Williams ES, Manwell LB, Konrad TR, Linzer M. The relationship of organizational culture, stress, satisfaction, and burnout with physician-reported error and suboptimal patient care: results from the MEMO study. *Health Care Manage Rev* 2007;32(3):203-12.

⁵ Wallace JE, Lemaire JB, Ghali WA. Physician wellness: a missing quality indicator. *Lancet* 2009;374(9702):1714-21.